



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24 septembre 2019

[...] [...] **Objet :** plainte relative à l'emploi de l'abréviation « BXL ».

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 20 septembre 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que la ville de Bruxelles organise le 16 juin un évènement dénommé « BXL Tour ». Le plaignant estime que l'utilisation de l'abréviation « BXL » donne l'impression que Bruxelles est une ville unilingue francophone.

Dans une lettre datée du 12 août 2019 relative à un dossier similaire, vous nous avez communiqué ce qui suit :

« (...) En ce qui concerne « BXL Tour », l'abréviation BXL est aussi bien connue des néerlandophones que des francophones ; le mot « Tour » quant à lui, se prononce de la même façon en français et en néerlandais, ce qui permet d'éviter des noms différents qui rendent plus difficile la communication relative à cette manifestation. »

*
* *

La dénomination d'un évènement est un avis ou une communications au public dans le sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 18 LLC, les services locaux établis sur le territoire bilingue de Bruxelles-Capitale, rédigent en français et en néerlandais les avis et les communications destinés au public.

En ce qui concerne « BXL Tour », le fait que les termes « Tour » et « *Toer* » sont des homonymes ne peut justifier l'utilisation exclusive du terme français. Tout d'abord, au-delà de la similitude phonétique, seule la version visuelle française apparaît. De plus, la CPCL dans sa jurisprudence constante, précise que le logo « BXL » doit toujours être accompagné d'une mention bilingue. Par analogie avec cette jurisprudence, « BXL Tour » doit avoir un équivalent néerlandais tel que « *Ronde* ».

La CPCL estime la plainte recevable et fondée.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE